OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

JOURNAL DU SÉNAT.

Mardi, 5 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

Présens: L'Honorable J. B. Planché, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat, au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Clark, Daunoy, Drew, Dufour, Duncan, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill.

AVIS:

M. Waddill donne avis qu'il présentera les bills intitulés:

"Acte pour amender l'article 1730 du Code Civil de la Louisiane", et

"Acte pour amender les articles 114 et 1613 du Code Civil de la Louisiane".

M. Ray donne avis qu'il présentera les bills suivans intitulés:

"Acte décrétant la comparution forcée des témoins, dans tous les procès intentés par accusation ou dénonciation",

"Acte pour réunir les bureaux de greffier et de recorder dans les paroisses de l'intérieur," et

"Acte pour rendre admissibles les statuts des autres Etats, ainsi que des Etats-Unis, tels qu'ils sont publiés par les autorités des Etats ou des Etats-Unis, comme preuve "prima facie" sans autre certificat."

M. Bryce donne avis qu'il présentera un bill intitulé:

"Acte pour soumettre au peuple de cet Etat, la nécessité et la convenance d'appeler une Convention pour amender la Constitution de l'Etat."

M. Butler, du comité des réclamations, auquel avait été référé "l'Acte pour venir au secours de Jesse Sykes, et autres", fait un rapport favorable audit bill.

Au nom du même comité, M. Butler rapporte les bills suivans:

"Acte pour venir au secours de John Justin Quéré, de la paroisse d'Orléans."

"Acte pour venir au secours de Bernard Lafaye, vétéran de 1814 et 1815", et

"Acte pour venir au secours d'Antoine Toulouse", qui subissent leur première lecture.

M. Moore, du comité des impressions auquel avait été référé le rapport de Robert J. Ker, régister du bureau des terres, rapporte que le comité recommande qu'il soit imprimé pour l'usage du Sénat, cent exemplaires dudit rapport.

Sur motion, cette recommandation du comité est adoptée.

Conformément à un avis préalable, M. Dufour présente un bill intitulé:

"Acte pour faire délivrer des passeports et faire authentiquer des documens dans la ville de la Nouvelle-Orléans", qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, ledit bill passe à sa seconde lecture et est référé au comité judiciaire.

Selon avis préalable, M. Beebe présente un bill intitulé:

"Acte pour protéger les personnes et la propriété, contre l'explosion des bouilloires à bord des bateaux à vapeur qui naviguent dans les cours d'eaux de l'Etat de la Louisiane, en nommant des ingénieurs capables, et établir la punition qui devra leur être infligée, en cas de négligence de leur part", qui subit sa première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, on passe à la seconde lecture dudit bill, il est référé au comité sur le commerce, l'agriculture, et les manufactures, et il est de plus ordonné qu'il soit imprimé.

M. Layet, greffier de la Chambre, demande le concours du Sénat à "l'Acte pour exempter du Juri les officiers et membres des Carabiniers de Lafayette, compagnie de volontaires de la ville de Lafayette."

M. Cade, du comité des enrôlemens, rapporte que la résolution donnant un congé à l'auditeur, a été enrôlée correctement, et le président la signe.

M. Cade rapporte aussi comme ayant été enrôlé correctement, "l'Acte pour autoriser la construction d'un pont flottant ou tournant à la Nouvelle-Ibérie", ainsi que la "Résolution invitant la Banque de la Louisiane à continuer sa branche à Bâton-Rouge", le secrétaire-adjoint y demande la signature de l'Orateur de la Chambre.

Il demande aussi le concours de la Chambre à "l'Acte pour venir au secours de Clément Ernest, vétéran de 1814 et 1815" et à "l'Acte pour émanciper Siméon Belden".

Le secrétaire adjoint, informe de plus la Chambre, que le président du Sénat a signé la résolution enrôlée, donnant un congé à l'auditeur.

M. Drew, du comité des relations fédérales, auquel avait été référées les résolutions de M. Moore et de M. Peck, relatives à l'esclavage, rapporte un substitut auxdites résolutions, qui est lu et qu'on ordonne de faire imprimer, et ledit substitut est fait l'ordre spécial du jour pour mardi prochain, 12 février courant.

Sur la motion de M. Moore, il est ordonné que les résolutions primitives soient imprimées, en même temps que ledit substitut.

Au nom du même comité auquel avaient été référées les Résolutions des Etats du Connecticut et d'Indiana, sur l'esclavage, M. Drew rapporte des "Résolutions ayant trait aux résolutions sur l'esclavage et la traite des nègres, venant des Etats de Connecticut et d'Indiana, qui subissent leur première lecture.

M. Drew, au nom du même comité, rapporte aussi un "Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour défrayer les dépenses des délégués à la Convention de Nashville, qui doit siéger en juin prochain", qu'on lit aussi une première fois.

M. Gutiérez, messager du Gouverneur, délivre un message écrit du Gouverneur.

M. Layet, greffier de la Chambre, demande la signature du président du Sénat, à

"L'Acte en-de pour changer le nom de Stephen West Moore, à celui de Stephen Moore Westmore."

Le président soumet une communication de George A. Pike, maître de poste à Baton-Rouge, informant le Sénat, que la malle pour la Nouvelle-Orléans se ferme tous les jours à 2 heures P. M.

Sur la motion de M. Hereford, le Sénat s'occupe et fait la première lecture de "l'Acte pour amender les différens actes relatifs à la police et au gouvernement de la ville de Baton-Rouge.

Sur motion, et après dispense des règles, ledit bill subit sa deuxième et troisième lecture et passe, et le secrétaire-adjoint informe la Chambre du concours du Sénat audit bill.

M. Ledoux, secrétaire privé du Gouverneur, informe le Sénat, que le Gouverneur a approuvé et signé la "Résolution ordonnant à nos Sénateurs, et demandant à nos Représentans au Congrès, à faire leurs efforts pour obtenir un service de poste quotidien, de la ville de la Nouvelle-Orléans au siège du Gouvernement de l'Etat de la Louisiane."

M. Ledoux délivre aussi un message écrit du Gouverneur.

M. Peck présente la résolution suivante qui est lue et adoptée:

"Résolu que les directeurs du pénitentier, aient à faire connaître au Sénat, les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas conformés à la loi relative à cet établissement, de présenter au Gouvernement de l'Etat, leur rapport annuel, faisant voir la condition de cet établissement.

Conformément à avis préalable, M. Butler présente une

"Résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics, dans et pour la paroisse de Natchitoches, dont un des trois devra tenir son bureau dans le district de Conshatta", qui subit sa première lecture.

Sur motion, et après dispense des règles, ladite résolution subit sa seconde et sa troisième lecture et est adoptée finalement.

Le président soumet une communication de M. Alexandre Dimitry, surintendant de l'éducation publique, transmettant un "Tableau de distribution des fonds d'écoles".

Sur motion, ledit tableau est référé au comité d'éducation publique, avec l'ordre de le faire imprimer.

M. Van Wickle, du comité des améliorations intérieures, auquel a été référé "l'Acte pour faciliter le gisement, par le Gouverneur, des marais et des terres noyées, accordés à l'Etat de la Louisiane par l'acte du Congrès du 2 mars 1849", fait un rapport favorable audit bill, que le Sénat donne ordre de faire imprimer.

Sur motion le Sénat siège à huis-clos.

Les portes étant ouvertes, sur motion, le Sénat s'ajourne à demain à 10 heures A. M.

Mercredi, 6 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement. Présents: Hon. J. B. Planché, Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat, MM. Adams, Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Clark, Chambliss, Cole, Daunoy, Drew, Dufour, Gardère, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill.

M. Layet, greffier de la Chambre, vient informer le Sénat du concours de la Chambre à:

"L'acte pour changer l'époque des séances de la Cour dans le 13ème district judiciaire."

"L'acte relatif à la Banque de la Louisiane," et à

"L'acte pour venir au secours de la veuve de Pierre Durand, de la Pointe-Coupée."

Le [illegible] de la Chambre demande aussi le concours du Sénat aux bills et résolution ci-après:

"[illegible] pour autoriser les Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, à imposer une taxe sur les capitaux."

"Acte ordonnant à l'Ingénieur de l'Etat de faire une levée sur le Bayou Mil dans la paroisse des Avoyelles."

"Résolution autorisant l'ingénieur de l'Etat à exécuter les différens travaux de l'Amélioration intérieure, dans tel ordre qu'il jugera nécessaire aux intérêts généraux."

"Acte relatif à la manière de procéder dans les causes criminelles."

"Acte pour annuler la section 19 de l'acte intitulé: "Acte pour organiser et définir le pouvoir, les fonctions et devoirs du juri de police de la paroisse de Jefferson et pour d'autres objets, approuvé le 20 janvier 1836."

"Acte à l'effet de perpétuer les preuves en décrétant que les journaux publics soient enliassés dans les bureaux de greffier des Cours de District, excepté pour la paroisse d'Orléans."

"Acte pour défrayer les dépenses de l'inauguration du Gouverneur et Lieut-Gouverneur," et à

"L'acte pour autoriser les constables dans la paroisse de Jefferson, à nommer des députés."

Le greffier de la Chambre informe aussi le Sénat que l'Orateur de la Chambre a signé le bill et la résolution, ci après:

"Acte pour autoriser la construction d'un pont flottant ou tournant à la Nouvelle Ibérie," et

"Résolution invitant la Banque de la Louisiane à continuer sa branche à Bâton-Rouge."

Le président signe ce bill et cette résolution, et M. Van Wickle du comité des enrôlemens, les soumet au Gouverneur pour qu'il les approuve et les signe.

M. Ledoux, secrétaire privé du Gouverneur, délivre un message écrit du Gouverneur.

M. Drew présente la résolution suivante, qui est lue et adoptée:

[illegible]

[illegible] nommer M. Haralson du dit [illegible] la résolution suivante: [illegible]

M. Dufour présente la résolution suivante, qui est lue et adoptée:

"Attendu que l'acte du 16 mars 1848, chapitre 102, intitulé:

"Acte pour donner juridiction aux Cours de District de la Nouvelle Orléans, dans les causes provenant naissance sous la loi du trois mars mil huit cent dix-neuf, concernant les propriétaires-locateurs et les locataires," en ce qui prescrit la manière de procéder dans de tels cas, a été déclaré nul par la Cour Suprême, n'étant pas conforme aux réquisitions de l'article 118 de la Constitution;

Et attendu que l'acte du 16 mars 1848, chapitre 137, intitulé:

"Acte pour définir et régler les droits que devront payer les propriétaires des esclaves mis en prison pour l'arrestation, l'incarcération, etc. des dits esclaves,"

A été déclaré nul sous quelques rapports par la Cour Suprême en ce qu'il n'est pas conforme au même article de la Constitution;

Il est résolu que le comité judiciaire est requis de s'en occuper et de faire un rapport des amendemens et des modifications, qu'ils jugeront nécessaires et convenables.

M. Ledoux, secrétaire privé du Gouverneur, informe le Sénat que le Gouverneur a approuvé et signé:

"L'acte pour autoriser la construction du pont flottant ou tournant à la Nouvelle-Ibérie."

Et la "Résolution invitant la Banque de la Louisiane à continuer sa branche à Bâton-Rouge.

M. Cade, du comité des enrôlements rapporte: "Que l'acte pour changer le nom de Stephen West Moore en celui de Stephen Moore Westmoore," a été enrôlé correctement; le président le signe, et le secrétaire en informe la Chambre.

Le secrétaire demande enfin le concours de la Chambre à la

"Résolution autorisant le Gouverneur à nommer trois notaires publics additionnels, dans et pour la paroisse des Natchitoches, dont un tiendra son bureau dans le district de Conshatta."

M. Salomon, messager spécial de la Chambre, vient demander le concours du Sénat à "l'acte relatif à la corporation, à la police et au gouvernement de la ville de Shreveport."

Le président soumet la communication suivante, qu'on lit:

Bureau du Pénitencier de la Louisiane. Bâton-Rouge, 5 février 1850.

Hon. J. B. Planché, Président du Sénat.

Monsieur,

En réponse à une résolution adoptée par le Sénat le 5 courant, et transmise au bureau des directeurs du Pénitencier de la Louisiane, je vous ferai savoir qu'en conformité à la loi et aux instructions du bureau des directeurs, j'ai remis au Gouverneur en personne, le rapport annuel du bureau des Directeurs, ainsi que les documents qui l'accompagnent, faisant voir la condition de l'établissement au 1er octobre 1849. Aussitôt qu'il pourra être fait des copies des originaux en liasse dans ce bureau, elles seront transmises au Sénat.

Avec respect,

[Signé] O. Barbee, Greffier.

M. Bryce, du comité judiciaire, auquel avait été référé:

"L'acte pour amender l'article 312 du Code de Procédure, de manière à réduire le temps nécessaire à rendre un jugement définitif de trois à un jour."

"L'acte relatif aux donations entre époux." et

"L'acte pour définir quels sont les droits et les propriétés, qui seront exemptés de saisie," font un rapport aux dits bills et avec amendements.

Sur motion, il est ordonné que les dits bills seront imprimés.

M. Bryce, au nom du même comité, auquel a été référé:

"L'acte pour changer l'époque de la séance de la Cour dans et pour la paroisse de la Pointe Coupée," fait un rapport favorable au dit bill, sans amendement.

M. Bryce, au nom du dit comité judiciaire, auquel avaient été référés les actes suivants:

"Acte pour mieux affermir les hypothèques."

"Acte pour faciliter le jugement des causes récusées."

"Acte pour amender l'article 644 du Code de Procédure, afin d'exempter de saisie, un domicile (homestead) aux habitans de cet Etat," et

"Acte pour maintenir en place, tous les fonctionnaires publics, jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment qualifiés, et pour déterminer le mode par lequel il sera fait des objections à de certaines actes," fait un rapport contre les dits bills, et sur la motion que le comité soit déchargé de toute considération ultérieure des dits bills.

Cette motion est accordée.

Sur la motion de M. Moore, le bill "pour amender l'article 644 du Code de Procédure, afin d'exempter de saisie, un domicile (homestead) aux habitans de cet Etat," est référé à un comité spécial de cinq membres.

Le Président nomme MM. Moore, Sigur, Waddill, Phillips et Adams de dit comité.

M. Waddill donne avis qu'il présentera un "Acte pour venir au secours de Robert M. Dougherty, de la paroisse des Avoyelles."

M. Caulfield obtient la permission de présenter la résolution suivante qui subit sa 1re lecture:

"Résolu &c, qu'il sera nommé un comité, composé de trois membres du Sénat et de membres de la Chambre, pour examiner la condition actuelle de l'Asile des Aliénés à Jackson, et qu'ils fassent un rapport relatif à l'augmentation des bâtisses et sur tout autre sujet, qu'ils croiront importants, qui regarde le dit établissement."

Sur motion, et après dispense des règles, cette résolution subit sa 2de et 3me lecture, et elle est adoptée finalement.

Le Président nomme MM. Phillips, Chambliss et Dufour du dit comité de la part du Sénat.

M. Ray donne avis qu'il présentera les bills suivants:

"Acte pour autoriser les greffiers des Cours de District à homologuer et approuver les tableaux de distribution et les comptes qui seront rendus par les administrateurs, curateurs, tuteurs et syndics de faillite, lorsqu'il n'y est pas fait d'opposition."

"Acte pour autoriser à porter les appels dans les causes criminelles de toutes les paroisses, à tout endroit où siège la Cour Suprême, au choix de l'accusé."

Mr Phillips, du comité des améliorations intérieures, auquel a été référée la:

"Résolution ordonnant à l'ingénieur de l'Etat d'examiner le bayou Vermilion et de construire des écluses sur le dit bayou," rapporte un substitut à la dite résolution intitulé, "Acte pour améliorer la navigation du bayou Vermilion," qu'on lit.

Sur la motion de M. Dufour, et après dispense des règles, le Sénat passe à la 1re lecture de "l'acte pour autoriser les municipalités de la ville de la Nlle-Orléans à imposer une taxe sur les capitaux."

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa 2de et 3me lecture, et passe, et le secrétaire-adjoint informe la Chambre du concours du Sénat au dit bill.

Conformément à avis préalable, M. Ray présente un bill intitulé:

"Acte pour autoriser la comparution forcée des témoins dans les procès criminels, dans quelque partie de l'Etat qu'ils se trouvent," qui subit sa première lecture.

Sur motion et après dispense des règles, le dit bill subit sa seconde lecture, et il est référé au comité judiciaire.

Ordre du jour.

Seconde lecture.

Le Sénat s'occupe du substitut rapporté par le comité des amendemens à la Constitution, en place des résolutions de M. Bryce, pour amender certains articles de la Constitution.

On fait la lecture des deux premiers paragraphes du substitut.

Résolu, etc.—Que si les trois-cinquièmes des membres élus à chaque Chambre sont d'opinion que les amendemens suivants soient adoptés et proposés au peuple, comme amendemens à cette partie de la Constitution qui pourvoit à la nomination des Juges de la Cour Suprême et des Cours de District, Avocat-Général, Avocats de District, Secrétaire d'Etat, Trésorier d'Etat, Surintendant de l'Education Publique de l'Etat et Ingénieur d'Etat;

Amendemens à la Constitution.

Article 1er—Le Juge-Président et les Juges-Associés de la Cour Suprême, Juges des Cours de District, Avocat-Général, Avocats de District, Secrétaire d'Etat et le Surintendant de l'Education Publique, et l'Ingénieur de l'Etat, seront élus par le peuple.

Sur motion de M. Moore, on amende ces deux paragraphes en y effaçant les mots "et Ingénieur de l'Etat," partout où ils se trouvent.

M. Bryce fait la motion d'adopter les dits deux paragraphes.

M. Planché au fauteuil.

MM. Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Cole, Daunoy, Drew, Dufour, Gardère, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour leur adoption—25 voix.

Pas de voix contre.

Par conséquent, ils sont adoptés à l'unanimité.

Le second article du substitut, qui est ainsi conçu, est le:

Art. 2—Tout électeur ayant qualité de voter pour Représentans, sera qualifié à voter pour Juge-Président et Juges Associés de la Cour Suprême, Juges des Cours de District, Avocat-Général, Secrétaire d'Etat, Trésorier d'Etat et Surintendant de l'Education Publique de l'Etat, et Ingénieur d'Etat.

Sur la motion de M. Moore, le second article est amendé aussi en y effaçant les mots "et Ingénieur d'Etat."

M. Bryce fait la motion d'adopter le dit second article, tel qu'amendé.

M. Planché au fauteuil.

MM. Beebe, Boudousquié, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Cole, Daunoy, Drew, Dufour, Gardère, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption, 25 voix.

Aucune voix contre.

Conséquemment le second paragraphe est adopté à l'unanimité.

La troisième article, ainsi conçu, est le:

Art. 3—Les élections seront tenues et conduites, et les retours seront faits par les mêmes officiers et de la même manière, que les élections et les retours pour le Gouverneur et pour les membres de l'Assemblée Générale.

M. Bryce fait la motion d'adopter le précédent 3me article.

M. Planché au fauteuil.

MM. Beebe, Bryce, Butler, Cade, Caulfield, Chambliss, Cole, Daunoy, Drew, Dufour, Gardère, Haralson, Hereford, Moore, Peck, Phillips, Ray, Richardson, Ricker, Sigur, Swayzé, Tatman, Van Wickle et Waddill, votent pour son adoption, 24 voix.

Pas de voix contre.

Le dit troisième article est par conséquent adopté.

On s'occupe du quatrième article et pendant sa discussion,

Sur la motion de M. Ray, on en remet la considération ultérieure à demain à midi, et il est fait l'ordre du jour pour cette heure.

Sur motion, le Sénat siège à huis-clos.

Les portes s'ouvrent, sur motion le Sénat s'ajourne à demain à dix heures A. M.

[illegible]

Bureau d'[illegible] Lamb, comme sécurités.

Avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat et sous les 90 jours qui suivront la dernière insertion de la présente notice, les raisons pour lesquelles il ne serait fait droit à la demande dudit Daniel J. Dewees.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à Bâton Rouge, ce 5me jour de février de l'année 1850, et de l'indépendance des Etats-Unis la soixante-quatorzième,

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur:
Charles Gayarré,
Secrétaire d'Etat.
12fév—30f

PIANOS.

W. Hartkopf et Fehrenbach ont l'honneur d'informer leurs nombreux clients et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin de la rue St-Pierre au No 172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

Ils viennent de déballer et offrent à vendre un très grand assortiment de pianos à queue, pianos obliques et pianinos des maisons de Pleyel et Cie.

A vendre plusieurs pianos de seconde main, encore en parfait état, au plus bas prix.

Echange, location, réparation et accords de pianos.
W. HARTKOPF et FEHRENBACH,
172, Rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.
7fév—30f

JOSEPH PLAGNE SAVOISY,
Jardinier Décorateur.

Annonce respectueusement à MM. les amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins [illegible] Nouvelle-Orléans ou en pratique [illegible] par les personnes qui l'ont employé, lui ont jusqu'à ce jour procuré le meilleur témoignage que l'on puisse désirer.

S'adresser à la serre de M. Black, rue Royale, place St Antoine, derrière la cathédrale.

N. B. Arbres, arbrisseaux et plantes de tout genre, à vendre aux prix les plus modérés.
16janv—2m

HORTICULTURE FRANÇAISE—Grand assortiment de plantes importées directement de France, par Monsieur Bellet.

Camélias, Magnolias, Rhododendrom, Azaléas, Pæonia, do Arbustes Nains, Rosiers greffés et autres, des plus belles variétés, Arbres à fruits et graines de fleurs, à vendre par

M BELLET,

Horticulteur et fleuriste de Paris, au magasin No 116, rue Royale, entre St-Louis et Conti, où on trouvera les catalogues des articles en vente.
12 fév—1m

A LOUER—Le premier étage d'une maison en briques située à l'encoignure des rues Tremé et Esplanade, comprenant quatre grandes chambres et cabinets. Aussi: le rez-de-chaussée parfaitement disposé pour une boutique de groceries ou de drogueries ou résidence. Il y a huit chambres à feu, une cuisine en briques à deux étages, divisée en quatre chambres, une bonne citerne, cour pavée, et entrées sur les deux rues. S'adresser à
MARTIN BRODERICK, Chemin du Bayou, près la rue des Remparts.
23 fév

MAISON DE BAINS A LOUER—A louer, un magnifique établissement de bains situés rue Conti, près la rue Dauphine, et un autre Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. Ces deux établissements seront loués ensemble ou séparément et à bail de un à cinq ans. S'adresser à
J. P. KIRWIN,
23 fév — 233, rue Julie.

A LOUER IMMÉDIATEMENT la maison No. 70, rue Royale, près la rue Bienville. Pour plus amples informations, s'adresser à JUAN Y DE EGANA,
20fév — 47, rue Bienville

MAISON A LOUER—Une maison neuve à étage située rue du Canal, entre Rousseau et Prieur, convenablement distribuée pour une famille. S'adresser au No 14, rue du Canal.
21 fév

A LOUER—Une belle maison à deux étages, située à l'encoignure des rues St-Thomas et Suzette. S'adresser à
K. LAMBERT,
23fév — 62, rue des Magasins

A LOUER.

Les trois maisons neuves à deux étages en bois, situées à l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, qui viennent d'être terminées, seront louées avec ou sans bail, au choix du locataire.

Ces maisons réunissent toutes les commodités possibles pour les familles, bâtisses à deux étages sur le derrière, cours pavées, hydrants, citernes, etc. Le rez de chaussée de l'encoignure est disposé pour une grocerie et le premier étage pour la résidence d'une famille.

Possession sera donnée immédiatement. S'adresser à PHILIP WILLMANN,
No. 296, rue Ste-Anne, encoignure Robertson
19 nov

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
A. TRUDEAU.
13 jan

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 36, Poydras. 10 jan

---

C. GODIN,
Libraire, relieur et papetier,
rue de Chartres, No. 133,

A L'HONNEUR de prévenir ses nombreux clients, qu'à partir du 1er février prochain ses prix de reliures seront réduits comme l'indique le tarif ci-dessous:

Illustration demi-reliure ordinaire, à	$1 00
Cahier de musique ord, et en bon état à	1 00
Semaine littéraire gros-seur ord.	50
do do do dorure en long,	75
Fat in go ou gd in 8o demi rel. basane couleur,	1 00
do do do veau ou chagrin,	1 50
do do do plein pl. plaque gauffrée,	2 00
do do do do doré sur tranche,	2 50
Fat in 8o ord. demi reliure basane couleur,	50
do do do plaque gauffré,	62
do do do veau ou chagrin nerf,	75
do do reliure pleine basane,	75
do do do plein veau ou chagrin,	1 75
do do do do doré sur tranche,	3 00
Fat in 12 demi reliure basane couleur,	35
do do do veau ou chagrin,	50
do reliure pleine basane ordinaire,	40
do do plein veau gauffré,	75
do do do doré sur tranche,	2 00
Fat in 18 demi reliure basane de couleur,	30
do do do veau ou chagrin,	45
do reliure pleine basane ordinaire,	35
do do plein veau ou chagrin,	50
do do do et doré sur tranche,	1 50

Malgré la grande modicité des prix de reliures établis par ce tarif, les ouvrages qui sortiront de l'atelier de C. Godin continueront toujours à être très soignés comme par le passé. Le but de cette diminution est d'engager les personnes qui ont dans leur bibliothèque une grande quantité de volumes brochés à les faire relier. Les ouvrages seront rendus tous les quinze et fin de chaque mois. Une remise de dix pour cent sera faite aux libraires et aux personnes qui donneront pour cent piastres de reliures à la fois. (Payable comptant.) 30 jan

---

VICTOR

Rue St-Charles No 16.

Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charron, Naragansett Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail,

5 caisses chapeaux soie extra-fin,
50 doux. chemises toile fine, nouveau modèle,
60 doux. do coton devant toile,
70 doux. do do couleurs assorties,
200 doux. gants Jouvin, do assorties.

Un grand assortiment de cravattes noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.

Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do, double ressort, de cheminées de fer, do do, triple ressort, do visites à jour et à ressorts dorés, do carrés, coins argent, do forme giberne, or et argent, do écaille incrusté, or et argent, do écaille, écussons à filets, do blanc, coins en or, do écaille riche, coins à filets, or et argent, tabatières en écaille, filets or et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, armes et autres, parapluies de toutes qualités, brosses à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de barruques, toupets et frisettes, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.

VICTOR,
12fév — 16, St Charles entre C [illegible] Commune

CHAMPAGNE CORDON BLEU.

LES consignés, seuls importeurs aux Etats-Unis de la marque favorite du "LION COURONNE, CORDON BLEU," de la maison Lallemand, à Rheims, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils viennent de recevoir un grand approvisionnement de ce vin en grandes et demi-bouteilles.

Comme il y a sur le marché plusieurs Cordons et Vert, les consignés sollicitent respectueusement un seul essai des connaisseurs, pour établir la supériorité de cette marque.

O. VALETON & Co.
2 oct—1an — 21, rue Tchoupitoulas

IMPORTATION par le navire Trenton, venu directement de La Rochelle:

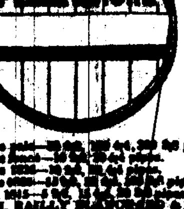

[illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & Co.

[illegible]

EAU DE VIE—10 quarts cognac Pête Brandy, marqué P F Egreteau;
10 quarts Extra Old Cognac, P F Egreteau;
10 barils pure et fine Champagne;
[illegible]

V. & E. MASSIAH, [illegible] St-Louis
10fév

[illegible] ASSURANCE MARITIME ...

Samuel J. Peters, [illegible]
Preston W. Farrar, John L. Lewis,
Thos. M'Cosh, William H. White,
Wm. M. Goodrich, Joshua Baldwin,
Geo. W. Smith, John L. Manning,
[illegible], J. Morgan Hall,
Wm. D. Thompson, Sidney Johnson,
Joseph Lallande, Cornelius Fellowes,
Wm. Jenner Cuné, John B. Leefe,
N. C. Hall, M. Cohen.
John Mason, président de la compagnie.
Joseph Lallande, vice-président.
A. J. Wedderburn, Thomas Hunt, Médecins.
H. G. Heard, secrétaire.
Richard Brin, M. D., médecin examinateur
No 271, rue des Magasins.

Heures du bureau pour les noirs, de 7 heures et demie à 8 heures et demie A. M. à son domicile. Il examinera les blancs au bureau de la compagnie, de midi et demi à 2 heures. Il n'examinera personne à domicile à moins d'en permission qu'on pourra obtenir en s'adressant au bureau de la compagnie.

Cette compagnie est prête à recevoir des applications d'assurances sur la vie, et donnera des polices pour les personnes blanches et les nègres, au taux fixé par l'administration, lequel est au-dessous de celui chargé par les compagnies de Londres et de New-York et sans leur restriction de la résidence dans le Sud.

Suivant la charte, les dividendes résultant des profits seront déclarés annuellement et les profits porteront intérêt, et leurs sommes pourront être retirées, lorsque la prime aura été payée en plein.

Des permis pour la Californie seront délivrés aux assurés aux cours de Londres et de New-York.

Les prospectus, les réglements, les taux et toutes les informations relatives à l'assurance sur la vie, seront donnés aux bureaux de la Compagnie de 9 heures à 5 heures.

Les affaires de la Compagnie sont restreintes aux assurances sur la vie. Par résolution du Bureau aucune assurance ne sera donnée sur les incendies et sur les risques en rivière et en mer.

Heures du Bureau—de 9 heures à 5 P. M.
1er juillet—1an

ASSURANCE MUTUELLE.

Seule Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CRESCENT ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Avec un capital souscrit et garanti de **200,000 piastres**

Est maintenant prêt à recevoir des applications et délivrer des polices d'assurances, à son bureau situé à l'encoignure nord-ouest des rues Camp et Gravier, sur

L'Incendie et les Risques de Mer et des Fleuves, Aux primes du Tarif.

CETTE Compagnie, établie sur le principe d'assurance mutuelle, est une institution du pays. Ses bénéfices seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des Administrateurs et non envoyés dans d'autres villes pour y être placés.

Toute personne assurant avec cette compagnie devient intéressée à son succès, et les profits, au lieu d'être répartis entre un petit nombre d'actionnaires, appartiennent aux assurés. Les Administrateurs, convaincus de la nécessité d'avoir un fonds de réserve assez considérable pour faire face, en cas de perte, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de

Deux cent mille piastres

sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.

Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties peu ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de perte, le fonds étant déposé ici, et l'institution étant gouvernée d'une manière consciencieuse, ne peuvent être contrôlés par des directeurs étrangers, et seront conformes en tout point au mode d'affaires et aux coutumes du pays.

Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert pour l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barelli,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Jarvis,	George Jonas,
J. F. C. Vos,	John M. Bell,
R. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John E. Hyde,
C. T. Buddecke,	Louis de Saulles,
C. A. Barrière,	O. L. Dabelsteen,
Z. Taylor,	Wm. Burgess,
J. Riffard,	C. H. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Stanton,	S. Simms,
H. M. Wright,	R. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Puig y Puig,	D. L. Ranlett,
F. Y. Carlisle,	

SAMUEL BELL, Président.
Thos. A. Adams, Vice-Président.
Chas. J. Ransom, Secrétaire. 25juil—1an

P. L'ETERRIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les propriétaires de salle à billard de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt un très grand assortiment de drap de billard, qu'il vend aujourd'hui avec une grande réduction de prix; on trouve également dans son magasin tous les articles en usage dans les dites salles de billard et à des prix très réduits.

Vin Rouge en Barriques.

100 barriques vin rouge vieux St Julien Médoc
10 do do Haut Talence,
10 do do Chateau Lisseine,
10 do do Chat. Margaux,
10 do do St Estèphe Méd,
20 do do ordinaire Montferrand
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

Vin Rouge en Demi-Barriques.

20 demi barriques vin rouge Château-Margaux, (vieux, de 30 gallons chaque),
20 do do Haut Talence do
20 do do St Julien Médoc do
20 do do St Estèphe, do do
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

Vin Rouge en Caisses.

100 caisses vin rouge St Julien Médoc
100 do do St Estèphe Médoc
100 do do Chateau Margaux,
100 do do Chateau Larose,
100 do do Chateau Lafitte
A vendre par DUBUCH FRERES,
15 fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

FROMAGES—30 caisses fromages Tête de Maure, à vendre par DUBUCH FRERES,
15fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

EN débarquement des navires Arendal, India Chapin et Henriette, de Bordeaux, et du Statesman, du Havre.

40 barriques vins pour familles, St-Julien et Pauillac.
10 barriques vin vieux médoc Pépin, d'Escurac et chateau Citran;
10 quarts pipes vieux Cognac, 1825, de Sel Richard;
30 barils vin blanc Sauterne 1847.
35 caisses grand vin chateau Latour 1835;
50 caisses vin pape Clement, la Mission 1841;
25 caisses de 100 1/2 boites sardines, de Joseph Peneau, de Nantes;
30 caisses fruits assortis au jus, do do;
15 caisses fraises au jus, do do;
10 caisses champignon et ceps à l'huile, do do;
5 caisses petits pois et pâtés truffés, do do;
2 caisses truffes du Périgord, do do;
150 paniers de 12 et 24 demi bouteilles champagne Sillery mousseux de la marque bien connue Cordon Rouge, de Lasson père et fils, de Rheims.
30 caisses vin Rouge de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot, en quarts et pintes, à vendre par LOREILHE & Co,
4 fév — encoignure Royale et Douane

Nouveautés de Printemps.

LES soussignés ouvriront lundi, 18 courant, leurs marchandises de printemps, reçues par les navires Statesman, Humboldt et Orlando, du Havre, consistant en partie de:

Percales frappées, impression riche, petit dessin; indiennes fond blanc do do; ginghams nouveaux, rayés et à carreaux; batiste d'Ecosse brodée, haute nouveauté; do do unie, toutes nuances; toiles pur fil imprimées, dessins nouveaux pour enfans; batiste fil, claire, do do pour robes; jaconats fantaisie, grande nouveauté; organdis riches do do; tissus foulards, nuances unies; grenadines imprimées, très riches; albarines Pompadour brodées, barège moire; crêpe de Paris, crêpe de Chine pour robes; barèges unis, do imprimés riches, do brodés, do satinés, do; ombrelles flets, article nouveau, gants de peau, qualité supérieure; mantelets dentelle noire; visites do; châles et pointes do; pointes dentelle noire et blanche; grand choix de valenciennes et malines; mouchoirs brodés à volans, &c; châles crêpes de Chine, blancs et couleurs dessin [illegible].

—AUSSI—

Damassé pur fil de 5 1/4 à 14 1/4; nappes damassées riches de 8/4 à 12/4: toile à draps 6/4 à 12/4; toile d'Irlande 4/4 sans apprêt; gingas et coutils nouveaux; bobinets pour moustiquaires 12/4 en rose, bleu et blanc; courtep intes riches de 10/4 à 14/4; do pour lits d'enfans; damas laine pour rideaux, &c. &c. &c.

P & E REILEY,
18fév — Encoig. Royale et Canal.

CIGARRES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours à vendre par Fco. PUIG Y PUIG,
1 fév — 98, rue Commune

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—107 balles en débarquement du brick Titi, véritable Vuelta de Abajo, à vendre par
Fco. PUIG Y PUIG,
8 fév — 98, rue Commune

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment toujours en main, à vendre par
J N RICULFI & CO,
8 fév — 17, rue de la Commune

CIGARES Principes de la marque du steamboat, à vendre par J N RICULFI & CO,
8 fév — 17, rue de la Commune

REÇU par les navires Hanse, Presto, Spartacus, venant de Bordeaux,
200 barriques vin rouge différentes marques, à vendre par P. LONGIS
26fév — 47, rue Vieille Levée

VINS en caisses—150 caisses vin fin Chateau Lafitte et Margaux, 150 do Haut Sauterne 1841, 25 de Cantenac, 20 do Pauillac, 12 do St-Julien 1841, 200 caisses vin ordinaire, à vendre par
P. LONGIS,
26 fév — 47, rue Vieille Levée

VINS FINS en barriques—3 barriques vin St-Julien 1841, 10 do St Emillion vieux, 10 do Chateau Margaux 1844, à vendre par
P. LONGIS,
26fév — 47, rue Vieille Levée

VIN de Porto—100 barils vin doux de Porto, de la marque F Durand, 100 barriques vin rouge du Roussillon, 40 barils vin blanc du Roussillon, à vendre par
P. LONGIS,
26fév — 47, rue Vieille Levée

EN déchargement de la Lucina, de Bordeaux—24 barriques vins pour famille, à vendre par
P. LONGIS,
26fév — 47, Vieille Levée

HUILE d'olives—200 paniers en [illegible] et bouteilles, à vendre par
P. LONGIS,
26 fév — 47, Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque—[illegible]
26 fév — 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux,
[illegible]

U[illegible] et pour chemises [illegible]
E VALMONT & Co, [illegible]
5 fév

Lamb, comme sécurités.

[illegible] de Daniel Clark [illegible] 14 juin 1847

[illegible]

J. N. RICULFI & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET IMPORTEURS
De Cigares de la Havane, Café et Sucre,
No 17, rue Commune.

CHS. A. BARRIERE,
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS,
Importeurs directs de marchandises françaises
22juin

B. TATOUT & CO.,
Importeurs de marchandises de variété, françaises, anglaises, allemandes et du pays.
Ancienne maison TATOUT FRERES, No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse. 6 oct

G. W. DUNBAM,
MAGASIN DE CHAUSSURES,
EN GROS,
No. 30, Rue de la Douane,
Nouvelle-Orléans.
Paul Juge Fils. — C. Fabry.

PAUL JUGE Fils & Co,
Importeurs de Vins, Eaux-de-vie, Huile d'olive, &c, Et Marchands Commissionnaires,
21fév — 27, rue St Louis.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DESOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE ORLEANS

Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures.

A LOUER—La maison encoignure Nat chez et Tchoupitoulas, au-dessus du magasin. Cette maison est toute meublée. S'adresser à H. BONNABEL
29 janv

A LOUER—Le magasin No 118, rue Royale. Possession en sera donnée immédiatement. L'installation du gaz, les vitrières, les étagères, etc., seront aussi louées, à la convenance du preneur. S'adresser à N. DUDOUYT,
1fév — No 13, rue Toulouse.

A LOUER—Le beau magasin No 68, rue des Magasins. Possession en sera donnée le 1er février. A NORCROSS & CO
31jv — En liquidation

LYCÉE DE LA 3ÈME MUNICIPALITÉ.

Le cours du lycée commenceront vendredi 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours sur les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que pour procurer l'ordre assez que crée la bibliothèque du lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui se composeront d'environ 40 séances sont:

Billets pour un cavalier et deux dames, $ 8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'avoir à la porte.

N. R. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD BAWLE. — Comité de la bibliothèque du Lycée.

EN débarquement de la barque Henriette, venant de Bordeaux, à vendre par le soussigné 1000 caisses vin rouge, 200 barriques vin rouge.
12fév — P LONGIS, 47 Vieille Levée

CONSERVES ALIMENTAIRES—300 boîtes de 2 liv. chacune, reçues de New York et à vendre par BERNARD TURPIN,
18fév

COGNAC—15 1/4 pipes J Eraud, 12 1/2 12/4 A. de Montlore, 10 1/2 et 25 1/4 John Durand & Co La Rochelle, 2/4 et 7/4 J J Durand, en débarquement du navire Henriette, de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée
11fév

VINS—60 barriques Montferrand, 40 do Margaux Médoc, 200 caisses Margaux Médoc, en débarquement des navires Henriette et Delia Chapin, venant de Bordeaux et à vendre par J & J TARDOS, No 31 Vieille Levée
11fév

COGNAC—15 1/4 J. Eraud, 13 1/2 et 12 1/4 A. de Montlore, cognac 1840, 10 1/2 et 25 1/4 John Durand & Co. La Rochelle, 2 1/4 et 7 1/4 J J Durand cognac, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée
4fév

A VENDRE en débarquement du navire Oliver, de Glasgow—2 ponchons vieux whiskey, qualité supérieure, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
30 jan — No 33 rue Natchez

A VENDRE—600 caisses vin rouge Médoc, en débarquement du navire Orlando, s'adresser à PIERRE POUTZ,
8 fév — 93 rue de la Douane

EN MAGASIN—30 1/4 pipes vieux cognac 1re preuve, marque J. Boireux, véritable cognac. 10 1/4 do do do 3me preuve do do. 10 1/4 et 1/8 barriques do 1re preuve marque Le Coq, do do.
50 futailles 1/2 pipes et 1/4 de pipes 4me preuve différentes marques bon ordinaire.
13fév — N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

EN MAGASIN—500 caisses véritable absinthe suisse Ed. Pernaud Belle Etiquette,
100 do do do 2. Lecoultre,
50 do Kirschenwasser do do.
200 do absinthe Bauvageot et Broneton,
400 do vin rouge de différentes marques,
150 do de blanc Haut Sauterne,
10 do de prunes à l'eau-de-vie,
13fév — N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre,
100 caisses absinthe, marque Fersa & Lecoultre;
60 do do do Ed. Pernod;
32 do do do Aug Leuba;
3 tonneaux fromage Gruyères véritables, à vendre par J N CURIEN,
6fév — rue Dumaine, No 23

VIEUX VIN MEDOC—8 barriques Vve Querraud, Château Lecrock de Germanville;—17 du Marquey Lalande;—23 do Millar 1844;—28 do St Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par
A. CARRIERE,
4fév — 25, Vieille Levée

Université de la Louisiane.—Département Académique

Encoignure Commune et Philippa.

Professeurs pour la session de 1849—50
Latin et grec, Geo C. Anthon A. M. principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux.
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
25 oct—6m

Liquidation, vente au prix coûtant.

NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 30, rue du Canal, nous offrirons en vente au prix coûtant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part.

Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coûtant réel, sans réserve, nos prix seront fixes et au comptant seulement.

E VALMONT & Co, No 30 rue du Canal, près l'encoignure de l'allée de la Bourse

CORNICHONS DU NORD—180 caisses cornichons assortis, en jarres d'un demi gallon, quarts et pintes, de la marque bien connue E H Van Benshoten, de New-York, à vendre par
O VALETON & Co,
2 fév — 21, rue Tchoupitoulas

FER en feuilles et pour cercles en déchargement de la barque Helen de Liverpool—300 colis fer en feuilles Nos 9 à 18, 80 do do pour cercles 3/4 à 2 pouces.

En magasin—300 tonneaux fer en barre plat et carré—50 tonneaux fer à bouilloire de Pensylvanie, à vendre par PRESSLEY & HENN,
8 fév — 30 et 32, rue du Camp.

VINS—60 barriques Montferrand, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
4fév — No 31, Vieille Levée

MIEL—18 barriques et barils miel de la Havane, en débarquement du brick Rhine, à vendre par TROISGROS & LAMPREY,
4 fév — 26, Vieille-Levée

CIRE D'ABEILLES—4 balles cire blanche et 6 balles do de la Havane, à vendre par
FDO DE FUENTES [illegible]
30 janv

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA,
18fév — 9 et 11, rue Jefferson

HOCKHEIMER—50 caisses vieux vin du Rhin 1834, à vendre par A CARRIERE,
4 fév — 25 Vieille Levée

TABAC DE LA HAVANE.—Venant d'arriver du brick [illegible] de la Havane: 90 balles tabac en feuilles, à vendre par
FDO DE FUENTES & CO,
30 janv — 25, Vieille Levée

CHARBON [illegible]
E. VALLE, 23, rue Commune

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses Jaune, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par E. VALLE,
[illegible]

CIGARES—[illegible] du brick Salvadora, à vendre par E. VALLE,
23 fév — 23, Commune

GRAINS [illegible] à vendre par E. VALLE,
[illegible] — 23 rue de la Commune

CACAO de Caracas et de Para, à vendre en entrepôt par E VALLE,
[illegible] — 23, rue de la Commune

VENTES A L'ENCAN.

VENTE RETROSPECTIVE.

PAR [illegible] GUICHARD, encanteur.

IL sera vendu [illegible] 1850, à midi, à la Bourse St-Louis, rue St-Louis:

Trois lots de terre situés au faubourg Tremé, [illegible] ... 120 pieds [illegible]

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt jusqu'à parfait paiement. Actes de vente par devant J. Agénor [illegible], notaire public. 28 fév

10 terrains sur la rue [illegible]

PAR N. VIGNIÉ.

IL sera vendu [illegible] 1850, à midi, à la Bourse St-Louis,

NEUF LOTS DE TERRE situés en cette ville, désignés par les Nos 142 à 150 inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Johnson, Lapeyrouse et [illegible], conformément à un plan dressé par [illegible].

Les dits lots mesurent chacun 31 pieds de face à la rue [illegible] 127 pieds 9 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 12 et 24 mois, en billets garantis par hypothèque sur les lots.

Actes de vente par devant L. Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 fév

Vente par ordre de [illegible] encan.

PAR VINCENT & Co.

J. Eugène Tourné, Encanteur.

VENDREDI 1er mars, à 10 heures, il sera vendu au No 93, rue du Camp, le stock complet de dit magasin, se composant de soieries, chapeaux, dentelles, rubans, &c. &c., et une variété d'articles de fonds. 27fév

Vente de propriétés de grande valeur situées dans la Première Municipalité, par ordre des commissaires de la caisse d'amortissement générale.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau, 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan le lundi 18 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, en vertu d'une résolution adoptée par les commissaires de la Caisse d'Amortissement Générale, en date du 22 de février 1850, les propriétés de valeur d'après décrites, savoir:

1o—TROIS LOTS DE TERRE, ensemble les bâtisses en briques à 3 étages qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Levée, Douane, Conti et Bienville et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le Lot No 1 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 87 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue de la Douane, et 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 83 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne qui le sépare du No 1, et 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue de la Levée, 24 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 76 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne vers la rue Bienville.

2o—DEUX LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par le Chemin Public, les rues Gallatin, Hôpital et Quartier et ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 1 mesure 25 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au Chemin Public, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du fond, 50 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Hôpital et 63 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue du Quartier.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 56 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

3o—TROIS LOTS DE TERRE ensemble les magasins en briques à 3 étages qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Chemin Public, Ursulines, Gallatin et Hôpital, et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 1 mesure 25 pieds et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 79 pieds 1 pouce et 1 ligne sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 73 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 73 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 68 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 25 pieds 11 pouces et 2 lignes de face au Chemin Public, 25 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 74 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du No 2, et 60 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue des Ursulines.

4o—UN LOT de terre ensemble le magasin en briques qui s'y trouve, formant l'encoignure des rues Ursulines et Gallatin, en face du marché à la viande, mesurant 28 pieds de face à la rue des Ursulines, 85 pieds de face et profondeur à la rue Gallatin, 45 pieds 11 pouces sur la ligne vers la rue de l'Hôpital et 26 pieds 7 pouces sur la ligne vers le Chemin public.

Le tout conformément au plan fait par Louis H. Pilié, architecte.

CONDITIONS:

Un tiers comptant, un tiers à un an, un tiers à deux ans de crédit, en billets portant six pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire
27 fév

Michel Albert Fabre vs George Connery.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1179—En vertu d'un writ spécial de [illegible] à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 2 de mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un certain lot de terre situé dans la Municipalité No Un de cette ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] rue Bourgogne, [illegible] de face à la dite rue Bourgogne, sur une profondeur de 147 pieds, mesure anglaise, [illegible] ensemble la maison de résidence et les bâtisses [illegible].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,
26 fév — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Michel Albert Fabre vs George Connery.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1179—En vertu d'un writ spécial de [illegible] à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 2 de mars 1850, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

DOUZE LOTS DE TERRE situés en cette paroisse, au faubourg Washington, [illegible] à coton, désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 avril 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, en cette ville, par les nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept ...

Les lots numéros six, sept, huit, neuf et dix, mesurent chacun 24 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 120 pieds de profondeur; le dit lot No dix formant l'encoignure des rues de la Presse et des Bons Enfans.

Et ces lots numéros onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept mesurent chacun 24 pieds 7 pouces de face à la rue de la Presse, entre celles des Bons-Enfans et de l'Amour, sur 104 pieds de profondeur, suivant un acte de [illegible] sur le dit plan en commun avec tous les lots dans le dit îlet, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages attachés et appartenant aux dits douze lots de terre.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS,
26 fév — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Goëlette NILE, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MORPHY & NEVIUS.

SAMEDI, 2 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks,

La goëlette fine voilière NILE, du port d'environ 90 tonneaux sous le pont, doublée en cuivre et construite à Kennebunck, Maine. Elle est amarrée de l'autre bord du fleuve, vis à vis la rue Canal, où l'on peut la visiter. 26fév

Vente renvoyée du STEAMSHIP FANNY.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

LUNDI, 11 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, sans réserve:

Le beau Steamship FANNY, jaugeant 244 tonneaux et pouvant porter environ 300 tonneaux; mesurant 160 pieds de longueur sur le pont, par 22 pieds de large et 11 pieds de cale; ayant deux machines à haute pression, cilyndre de 20 pouces, 8 pieds de balancier, deux bouilloires de 52 pouces, et peut recevoir 2000 barils de charbon, la cabine a 16 chambres, deux chaloupes en fer de France. Ce bateau est parfaitement appareillé de cordages, voiles, chaînes, câbles et ancres, pompe [illegible], etc, et tient parfaitement la mer. Ledit Steamship est amarré de l'autre bord du fleuve où on peut le voir. L'inventaire peut être examiné à bord ou au bureau des encanteurs, No 10, Bank's Arcade.

Conditions—Moitié comptant, balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 fév

Vin Blanc en Caisses.

100 caisses vin blanc Haut-Sauterne,
50 do do Haut Barsac,
50 do do 1/2 bouteilles dit Sauterne.
A vendre par DUBUCH FRERES,
15fév — 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

CONDUIT à la prison de police de la Seconde Municipalité, CLARA, griffonne âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 lignes, et se dit appartenir au capitaine Pomperon. Le propriétaire est prié de venir la réclamer et payer les frais.
12 fév—3f fév — N H HACKETT, gardien

CONDUIT à la prison de police de la Seconde Municipalité—JOE, griffe foncé, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à Wm. [illegible].

ANDRE, griffe foncé âgé de 24 ans, taille de 5 pieds [illegible], se disant appartenir à M. [illegible].

[illegible], griffonne claire âgée de 23 ans, taille 5 pieds et demi, se disant appartenir à M. [illegible].

[illegible], griffe âgé de soixante ans, taille 5 pieds [illegible] trois quarts, se disant appartenir à M. [illegible].

Les propriétaires sont invités à venir reconnaître les dits esclaves et à les emmener en payant les frais.
15 fév—3f fév — N H HACKETT, gardien

CONDUIT à la prison de police de la 2e Municipalité, [illegible], griffe foncé, âgé d'environ [illegible] ans, taille de 5 pieds 6 pouces, [illegible] appartenir à M. Collins.

[illegible] ans, taille de 5 pieds 10 pouces, [illegible].

Les propriétaires sont invités à [illegible].
14 fév—3f fév — N H HACKETT, Geolier.

VIN DE [illegible] première qualité—150 barriques vin rouge [illegible] à vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
23fév — 27, St-Louis

VENTE DE CE JOUR.

Belles terres situées face au Chemin de la Métairie et du Bayou St Jean.

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI 28 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

Une portion de terre située près du Bayou St Jean et faisant face au Chemin de la Métairie. La dite portion de terre est désignée sur la carte de [illegible] Buisson [illegible] ... l'Alambic, ainsi [illegible] d'un côté par une portion appartenant autrefois à Ralph Jamès, et de l'autre côté par une portion appartenant autrefois à feu J. Vienne. La dite portion mesure 480 pieds ou plus de face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur de 24 arpents, et 20 pieds sur la ligne du fond, le devant est très élevé et la profondeur parfaitement desséchée.

Toute la vente [illegible] à la propriété de M. J. [illegible] ...

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction, par hypothèque sur les dites propriétés, les dits billets porteront intérêt à 6 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance. Actes de vente par devant W. Christy, notaire public.

Terrains sur la rue Conti, et une bâtisse à deux étages sur la rue St-Louis.

PAR N. VIGNIÉ.

JEUDI, 28 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

12 lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Tremé et Marais, désignés de 13 à 24 et mesurant chacun 21 pieds ou plus de face à la rue Conti sur une profondeur de 120 pieds environ.

Un autre lot dans le même îlet, désigné par le No 7 et mesurant 21 pieds ou plus de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 79 pieds. Ensemble la bâtisse en briques à deux étages, contenant quatre pièces, &c, &c.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois en billets endossés et garantis par hypothèque sur la dite propriété. Les dits billets porteront intérêt au taux de 6 pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à leur échéance. Les actes de vente pardevant W. Christy, notaire public. 14fév

Vente au comptant d'un grand lot de Terre et un Magasin, situés à la Baie St-Louis.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

JEUDI, 28 février 1850, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Un arpent de terre face à la Baie St Louis, sur une profondeur d'environ 25 arpents plus ou moins, borné d'un côté par la propriété de J. Marchand, et de l'autre côté par celle de M. Laricot. Ensemble un magasin tout à fait neuf, mesurant environ 20 pieds sur 18 pieds et une galerie, &c.

Conditions—Comptant.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau de l'Encanteur, encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse. 8fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu, le mardi 12 mars 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, Quarante huit îlets situés à Versailles, ancienne habitation Delaronde, désignés par les Nos 147, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 219, 220, 221, 226, 229, 230, 231, 232, 269, 270, 271, 272, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 305 et 306, conformément au plan déposé en l'étude de J. Lisbony, notaire.

Conditions au moment de la vente.

Les actes de vente par devant J. Lisbony, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 fév

Grande vente de biens-fonds pour effectuer un partage.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

Quinze cent vingt-quatre lots de terre dans la 1re et 2me Municipalité.

SAMEDI, 9 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, (la vente sera continuée le lundi, 11 et jours suivants) sans réserve, les propriétés suivantes, vendues pour effectuer un partage, savoir:

1o. QUATRE CENT CINQUANTE-DEUX LOTS DE TERRE dans les îlets numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 d'après un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 5 avril 1849. Les dits îlets sont compris entre les rues Commune, Gravier, Perdido et le Nouveau Canal; l'avenue Hagan forme la limite supérieure et la rue Napoléon forme la limite inférieure le tout dans la 2me municipalité.

2o. MILLE SOIXANTE-DOUZE LOTS DE TERRE, dans les îlets Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51, d'après le plan de L. Surgi, voyer, sous date du 31 décembre 1849. Les dits îlets sont situés dans la 1re et 2e municipalité et sont compris entre le canal Claiborne, dans la 1re municipalité et la rue Commune dans la Seconde municipalité; la rue Rocheblave forme la limite supérieure, et l'avenue Hagan la limite inférieure. Le tout plus amplement décrit par les plans dont il est parlé ci-dessus, et les plans lithographiés seront distribués par les encanteurs avant la vente. Les acheteurs des dites propriétés assumeront le paiement du montant de l'assessement de la compagnie pour le desséchement des dites propriétés. Cette vente étant faite pour un partage, il sera offert plusieurs propriétaires, ils se donneront de garantie pour les titres que contre leurs propres faits et gestes.

Conditions—un cinquième comptant, balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété, sans intérêt du jour de la vente à l'échéance. Les billets qui ne seront pas ponctuellement payés à échéance porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement. Si on l'exige le paiement comptant devra être déposé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant L. Hermann, notaire public aux frais des acquéreurs qui seront mis en possession à leurs propres frais. 10jév

Sucrerie et esclaves de valeur à vendre à l'encan.

PAR N. VIGNIÉ, MORPHY & NEVIUS, encanteurs.

SAMEDI 9 mars, à midi, il sera vendu à l'encan dans la Rotonde de la Bourse St Louis, entre les rues Chartres et Royale et pour clore une société.

Une sucrerie de valeur située sur le fleuve Mississipi, dans la paroisse Jefferson, à environ une lieue au-dessus de la ville de Carrollton sur le même côté du fleuve et comprenant ce qui suit:

1o—Un certain lot de terre mesurant neuf arpents face au fleuve et s'étendant jusqu'à une certaine distance dans la profondeur, plus ou moins, jusqu'au Lac de Ponchartrain, borné sur la ligne supérieure par la plantation de M. Charles Fortier et sur la ligne inférieure par des terres appartenant à M. John Sidell.

2o—Une autre étendue de terre mesurant quatre arpents face au fleuve, s'étendant également jusqu'au Lac Ponchartrain, borné du côté supérieur par les terres de M. John Slidell et du côté inférieur par la plantation de M. J. B. Le Breton; ensemble les améliorations. Un bel assortiment d'animaux, se composant de 29 mulets, 6 chevaux, et environ 29 bêtes à corne, &c.

3o.—355 actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

4o.—Le bail, ayant au 1er janvier 1856 de deux arpents de terre face au fleuve, s'étendant aussi jusqu'au Lac Ponchartrain, appartenant à M. John Slidell et divisant les deux terres ci-dessus décrites avec le privilège de la coupe du bois et les terres devant être payées par l'acheteur. Le dit bail est à raison de $350 par an.

Cette plantation est en très bon ordre, bien desséchée et parfaitement boisée. Il y a environ 340 arpents de cannes, dont 180 arpents de plants dont 160 déjà plantés et 160 en soubois. La plantation des cannes sera terminée vers la fin de février. La terre est cultivée jusqu'à 20 arpents de profondeur et peut être défrichée et cultivée jusqu'à 35 arpents. Le coteau de la Métairie est couvert de magnifiques magnolias et traverse la plantation dans toute sa largeur à environ deux milles du fleuve. Le terrain est très élevé, la rive du fleuve étant permanente requiert seulement une petite levée de 3 pieds de haut. Les édifices sont construits environ au milieu du champ et économisent par leur situation l'avantage un grand travail. Il se compose d'une grande et belle sucrerie et purgerie avec une machine à vapeur, moulin à sucre, moulin à maïs et un fourneau de six grandes chaudières, cabines à nègres très confortables, à deux pieds d'élévation du sol, maison de l'économe, cuisine avec un fourneau à trois chaudières et un grand four, atelier de forgeron avec les outils complets.

Aussi la maison de maître ayant un magnifique jardin et les esclaves ci-dessous décrits:

	Agés d'environ		
Sarah,		29 ans,	
Adam,	do	35	do
William,	do	36	do
Anthony,	do	44	do
et son enfant Joseph	do	2	do
Calup Hill,	do	28	do
Patrey,	do	19	do
Bill,	do	54	do
John Troy,	do	28	do
Monday,	do	30	do
Sancho,	do	54	do
James Cole,	do	27	do
Mary Adams,	do	38	do
Harry,	do	27	do
George Grant,	do	28	do
Mary,	do	39	do
John	do	29	do
Pouseinne,	do	44	do
Lizette,	do	54	do
Henry,	do	24	do
Spencer Allen,	do	29	do
William Camper,	do	30	do
Antoine,	do	41	do
Green,	do	29	do
Tony,	do	30	do
Phelee,	do	35	do
Robert (forgeron)	do	47	do
Jerry Hawkins, tonnelier	do	32	do
Anthony Diggs,	do	33	do
Jim, fils d'Anthony Diggs	do	10	do
Averich, charretier	do	39	do
Sansum,	do	19	do
Hamilton,	do	22	do
Thomas Keys,	do	25	do
Jim,	do	23	do

Conditions—Vingt mille piastres payables comptant et l'acheteur assumera le paiement des hypothèques suivantes:

1o—A J. S. Dufossat $2,000 dues le 1er mars 1850.
2o—A do $3,500 dues le 12 mai 1850.
3o—Aux enfants mineurs de B. N. Fortier $12,000 payables à leur majorité, avec intérêts à cinq pour cent par an, payables annuellement. Les dits enfants sont au nombre de trois, âgés d'environ treize, quinze et dix-sept ans.
4o—A la Banque des Citoyens de la Louisiane $12,432, et fournira son billet sur actions pour cette somme, payable au 1er janvier 1851, et renouvellable conformément à la charte de la dite banque moyennant un paiement annuel de $336 avec l'intérêt à 6% pour cent sur la balance. Aussi une hypothèque pour garantie les 355 actions du fonds de la dite institution.

La balance à un, deux et trois ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant intérêts à huit pour cent par an, à dater de l'échéance, en cas de non paiement. Les billets seront divisés en coupons à la satisfaction des vendeurs.

Les personnes désireuses d'acheter sont invitées à visiter l'habitation et à juger par elles-mêmes, ou s'adresser à MM. Leverich & Co, No. 94, rue de la Vieille Levée, ou à l'un des encanteurs.

Acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 fév

JULES CARTIER

CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Bourbon No. 37, près l'encoignure Douane, a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général, qu'il est SEUL possesseur de l'ODONTILIS destiné à remplacer l'orification et le plombage des Dents cariées.

Cette substance nouvellement inventée surpasse tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Elle s'assimile intimement avec l'émail de la dent dans laquelle on la pose, on prend la couleur, [illegible] ...

Prix très modérés.

J. B. Dant. Pypo. CANTON, [illegible] ...

Rue St. Pierre, 172, entre Bourgogne et Remparts, [illegible]

[illegible]

Vente à l'encan.

PAR VALETON & BARNETT.

A suite des [illegible] St-Louis, ... UN BAZAR DE MEUBLES, [illegible] de toutes sortes, tous les lundis, à 11 heures du matin et les jeudis à 4 heures de l'après midi. Il aura toujours quantité pour l'inspection et la réception des meubles et autres objets. 27 fév—15

VENTES DE CE JOUR.

Groceries—Provisions—Liqueurs, &c.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI Jeudi, 28 courant, à 10 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins,

Lard salé, jambons, épaules et plats côtés, bœuf paré, sucre, thé, chandelles, savon, amidon, macaroni et vermicelle, moutarde, tabac, cigares, poivre, allumettes, liqueurs, Schnapps, vin rouge, Porto et Madère, vin blanc, eau-de-vie, genièvre, whiskey, citrons, et une quantité d'autres articles trop nombreux pour être énumérés. 28fév

Ombrelles et Parapluies.

PAR P. H. PETITPAIN.

JEUDI, 28 février, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan No 8, rue du Canal,

6 caisses ombrelles soie, nouveau genre,
10 do parapluies guingham.
Conditions libérales à la vente. 26fév

Cotonnades françaises.

PAR F H PETITPAIN.

IL sera vendu jeudi 28 février, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,

5 balles cotonnades françaises fortes et de qualité supérieure.

Conditions libérales à la vente. 25 fév

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR F H PETITPAIN.

JEUDI 28 février, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin, No 8, rue du Canal,

20 caisses toile d'Irlande,
10 caisses jaconats imprimés, nouveau dessin,
8 do brie à moustiquaires, 9/4 par 9 yardes.

Et 175 colis et lots de marchandises de saison, se composant en partie de toiles à drap, coutils à pantalons, toiles grises, ouvré fil, colette, services de table, mouchoirs batiste fil, mousselines et organdis imprimées, jaconats deuil, ginghams, indiennes, soierie, drap d'été, bas, dentelles, coton en bobines, toile Bengale à raies, mousselines suisses, rideaux brodés, etc.

Aussi marchandises du pays telles que cotons blancs et écrus, denims, coutils, étoffes rayées, cotonnades, etc.

Conditions Au-dessus de deux cent piastres 4 mois.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 23 fév

Vins, Eau-de-Vie, Absinthe, &c.

PAR CHS. MAILLOT.

A. Blache, Encanteur.

JEUDI, 28 février, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 184, rue Royale, pour clore différentes consignations,

7	barriques vin rouge		St-Emilion	1846
7	do	do	Lestrac Médoc,	1844
11	do	do	Pauillac Médoc,	1844
30	do	do	Vertheuil,	1844
12	do	do	St-Julien Médoc,	1846
21	do	do	do do	1844
26	do	do	Chat. St-Corbian	1842
4	do	do	Pauillac Médoc.	1844
5	do	do	Haut Brion,	1842
5	do	do	Clerc Milon Pauillac,	1844
100	barils vin blanc, différentes qualités,			
100	do do		marque J. Ducarlaing & Co.	
44	caisses vin rouge		St-Estèphe Médoc,	1844
30	do	do	Pontet St Julien,	1841
5	do	do	Talmer Margaux,	1844
18	do	do	do do	1841
50	do		do Grand Léoville St-Julien,	1841
20	do vin blanc Haut Sauterne, 1/2 bouteilles;			
20	do		do très vieux, grandes b.	
16	do vin Chambertin,			
5	do vin Bourgogne, Montrachet, goute d'or;			
7	quarts pipes eau de vie Martellon,		4me pve	
7	do do		do J Ducastaing 1846,	do
11	demi pipes	do	do J J Dupuy, 1846,	do
25	quarts do	do	do Martellon, 1835,	1re pv
1	do do	do	do J J Dupuy, 1814,	do
10	do do	do	do J B Clerc & C. 1832,	do
10	do do	do	do 1831,	do
12	do do	do	do Hy. Sutton, 1831,	do
6	do do	do	do 1800,	do
10	huitièmes pipes	do	do 1800,	do
12	caisses Champagne.			
180	do véritable absinthe Suisse.			25fév

PAR SYKES, HYDE & Co.

Charbon, Cannel Anglais.

JEUDI 28 courant à 4 1/2 heures P M il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis le poteau No 14, 1me municipalité, et pour le compte de la presse à coton, 70 Tonneaux charbon, cannel anglais. 25fév

PAR SYKES, HYDE & Co.

Assiettes en fer-blanc.

JEUDI 28 courant, à midi et demi, il sera vendu à l'encoignure des rues Magasins et Canal, pour le compte de qui il appartiendra, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port

495 caisses assiettes en fer blanc, légèrement avariées pendant le voyage d'importation.

Conditions comptant. 27fév

Propriété sur le bord de la mer, l'épinière de Pêchers près de la ville Mississipi.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

JEUDI, 28 février 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes

VINGT-SEPT LOTS DE TERRE face au lac Borgne, mesurant chacun 60 pieds de face et situés à un mille trois quarts de Mississipi City. La plus grande partie de cette propriété est très bien améliorée, elle est plantée d'arbres fruitiers, et autres, elle a quelques bâtisses et est entourée d'une barrière. Les chaînes y sont répandues en abondance et un ruisseau intarissable la traverse d'un bout à l'autre, le tout suivant un plan de C. A. Hedin, du mois de février 1850, exposé maintenant à l'Arcade.

Conditions—$100 comptant, sur chaque lot, et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété. Ceux qui ne seront pas payés à échéance porteront intérêt à 8 pour cent par an jusqu'à paiement final.

Actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10jév

Terrain de valeur dans le Faubourg Tremé.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau, No 54, rue Toulouse.

IL sera vendu le jeudi 28 courant, à midi, à la Bourse St Louis,

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Robertson, Claiborne et Ste Anne, mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 120 pieds mesure française.

Les banquettes sont faites et payées.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A Ducatel notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25fév

Souliers, Bottes et Brodequins.

PAR E. B. DRAKE, encanteur.

IL sera vendu au magasin d'encan, No 29, rue Conti, jeudi, 28 courant, à dix heures,

31 caisses comprenant un assortiment général de souliers, bottes, brodequins, bottines, etc., pour dames, hommes et enfants. Aussi—Un envoi de marchandises sèches et habillements.

Immédiatement après—Vente de meubles.
26 fév—3

Café et grocerie à vendre pour cause de déménagement.

PAR VALETON & BARNETT, Sr.,

Encoignure St-Louis et Chartres.

IL sera vendu le jeudi 28 du courant, à 3 heures de l'après-midi, le fond de café situé encoignure Hospital et Craps, ainsi que le contenu du magasin de grocerie attaché audit café. L'établissement est bien achalandé. L'acquéreur aura le privilège du bail de la maison ayant encore dix-huit mois à courir.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 3 et 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur. La vente est sans réserve aucune. 26fév

Terrain dans le faubourg Tremé.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No. 54.

IL sera vendu le jeudi, 28 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve

Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues St Anne et Tonti, mesurant 48 pieds 6 pouces 9 lignes de face à la rue St Anne, sur une profondeur de 136 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Tonti, et 146 pieds sur une ligne oblique de la rue St Anne.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets sans endosseur ni intérêt et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26fév

VENTES A L'ENCAN

Vente de Liquidation

PAR FLORANCE & TAYLOR,

Bureau No. 81, rue Gravier.

VENDREDI 1er mars à 10 heures, il sera vendu au magasin de H A Norcross & Co, 68 rue des Magasins:

280 colis thé impérial, qualité supérieure en boîtes de 6, 8, 12 et 13, et des marques de Gun powder, Young Hyson, Rainbow &c. et autres marques en faveur.

10 demi pipes eau-de-vie de cognac,
50 barils Malaga doux et sec,
15 caisses crème de tartre,
6 pipes cidre,
60 barils et barriques saleratus,
475 barillets clous assortis,
13 caisses morue,
11 barillets saumons, &c.

AUSSI—Le bail du dit magasin, courant jusqu'au 1er octobre prochain, à moins que le dit bail n'ait été cédé à l'amiable.

Conditions comptant. 27fév

Famille de valeur de la Louisiane.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI 6 mars 1850, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, à l'encan, les esclaves suivants, élevés dans la paroisse de Plaquemines.

SAM, âgé de 45 ans, bon bôtelier.
SOPHIE, âgée de 35 ans, femme de Sam, bonne blanchisseuse et repasseuse.
ELLICK, âgé de 8 ans, parlant anglais et français, intelligent.
ASIA, âgé de 3 ans, parlant [illegible] et français, intelligent.

Les esclaves ci-dessus seront vendus ensemble, ainsi que leurs filles

MARIA, griffonne, de [illegible] domestique de maison, gardienne d'enfants [illegible] blanchir et repasser le linge d'enfants.

SALLY, âgée de 12 ans, gardienne d'enfants et domestique de maison, parlant anglais et français.

Les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis et bons domestiques de maison.

Conditions—Comptant.

Actes de vente par devant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 fév

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back,

20 caisses coton en bobines de tous les numéros.
30 do fil en bobines, 100 et 200 yardes.
2000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOUIS & HOGG,
4jv — [illegible]

LE consigné ayant [illegible] dans les magasins d'entrepôt, les différentes marques d'eau-de-vie comme suit: Castillon Aîné, 1842 et 1825, Bisquit, Vrioche & Co, 1842 et 1844, Otard, Dupuy & Co., 1842 & 1844, celebrated brandy wine, offre à vendre à prix très modérés.

A. CARRIERE,
4 fév — 25, rue de la Vieille-Levée.

EN MAGASIN—400 barriques vin rouge St-Julien, bon ordinaire,
50 barriques vin rouge St-Julien au dessus de bon ordinaire pour familles,
30 do do do do Julien et Château-Margaux,
25 do do do Sauterne,
100 barils vin blanc Haut Sauterne No 1.
18fév — N. DUDOUYT, 13 Toulouse.

[illegible] S. A. GONZALES, [illegible]

[illegible]

VIN BLANC [illegible] barils [illegible] à vendre par A CARRIERE, 25, rue de la Vieille-Levée.

MARCHANDISES [illegible]

L[illegible]

V[illegible]

Pour St-Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les ports intermédiaires.

Le steamer neuf et bon marcheur MONROE, capt. Cherry Johnson, partira comme il est dit ci-dessus, jeudi, 28 courant, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à

DARBY & TREMOULET,
33, Vieille Levée, ou à
B REIN, 94, rue Bienville.
27fév

POUR POINTE A LA HACHE et Canal RAPELET.

—Le steamboat neuf et bon marcheur FASHION, capt Jourdan Martin, fera les voyages réguliers du fleuve durant toute la saison. Il partira du Canal Rapelet tous les mardis à 10 heures A. M. et reviendra en ville les mercredis soir, pour repartir pour Pointe à la Hache, les vendredis à 10 heures A. M., et revenir les samedi soir.

Ce bateau ainsi que sa machine et ses bouilloires ne sont en service que depuis un an. Les emménagements sont très confortables. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
4 fév — MAUNSEL WHITE & CO.

PAQUEBOT REGULIER DE DONALDSONVILLE.

Le steamboat GENERAL TAYLOR commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Donaldsonville. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures A. M. et de Donaldsonville tous les mardis, jeudis et samedis, à 6 heures A. M. Ce paquebot prendra du fret et des passagers à des prix réduits.

Prix du passage—$3

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
W. H. WRIGHT, enc. Natchez et Tchoupitoulas, ou au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue St Louis.
29déc—1m

POUR BALISE—Passe du Sud, Fort Jackson et tous les ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur BONDIANA, capitaine A Larose, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à 10 heures A. M. précises, pour les ports ci-dessus, de la Balise tous les lundis matin, à 8 heures et arrivera en ville le mardi soir.

Pour Pointe à la Hache et toutes les habitations intermédiaires—Le steamer DIE VERNON, capitaine James Sharp, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardi et vendredi, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus, et sera de retour en ville les mercredi et samedi. Ce bateau n'ayant point d'emménagements pour les passagers ne reçoit que du fret. Pour fret seulement, s'adresser au wharf vis-à-vis la rue St Louis ou à
CHS DE BLANC,
29nov — 14, rue de la Nouvelle Douane.

Les propriétaires des dits bateaux ne seront responsables des dettes contractées que sur les ordres signés des capitaines du Bondiana ou du Die Vernon.

MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Bayou-Sara, Port Hudson, Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et la Côte.

Le magnifique steamboat PRINCESS, capt. Fairchield, partira régulièrement pendant toute l'année, tous les dimanches, à 9 heures A. M et tous les mercredi à 5 heures P. M., pour les endroits ci-dessus et les ports intermédiaires. Au retour il partira de Bayou Sara tous les lundis et jeudi et arrivera en ville le lendemain. Il y aura le mardi, mercredi, vendredi et samedi un commis sur la Levée qui recevra le fret destiné à ce bateau. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à

OAKEY & HAWKINS, 66, rue Gravier
MARTIN GORDON jr, 31 rue Camp

Le Princess arrivera toujours à Bayou-Sara avant le départ des chars. 6 déc

POUR CHAGRES—Compagnie de la Malle des Etats-Unis. Le magnifique steamer OHIO, du port de 3 000 tonneaux, sous le commandement du lieutenant Jas. Findley Schenck de la marine des Etats-Unis, partira pour Chagres avec les malles de la Californie et Oregon, le jeudi 28 courant, à 8 heures A. M de son wharf vis-à-vis la rue Ste Marie à Lafayette. La grande dimension de l'Ohio et la supériorité de sa machine, de la force de 1,000 chevaux, assurent à ses passagers un prompt voyage, et la sécurité qu'un bateau à simple machine ne peut donner. Les dispositions des chambres destinées aux passagers sont parfaitement disposées et la table est servie avec le plus grand luxe.

Prix du Passage:

Pour Chagres—A la chambre des dames	$90
Cabine	80
Salon d'avant	60
Lits suspendus	55
Entrepont, repas séparés	45

Fret, 50 cents le pied cube. Le fret et les passagers doivent être arrêtés au bureau de l'agence.

PARADISE, LAWRASON & CO,
15 fév — 67, rue Gravier.

POUR MARSEILLE—Partant le 16 mars prochain—Le trois mâts CEPHALIDE, capitaine Betus, venant d'être réparé à neuf, partira positivement ce jour. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
PAUL JUGE FILS & CO,
27 fév — 27, rue St-Louis.

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et fin voilier JNO SPEAR, capt Spear, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour passage, s'adresser au poteau 25, Deuxième Municipalité, ou à H. V. BAXTER,
27 fév — 79, rue de la Commune

POUR BARCELONE—Le navire espagnol AURELIA, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à P. CUSACHS,
19 fév — Encoignure Conde et St Philippe

POUR NEW-YORK—Ligne de paquebots de l'Union—Devant partir sous peu—Le paquebot fin voilier SOUTHERN, capitaine Sullivan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, poteau No 2 vis-à-vis la rue St Joseph, ou à
J W STANTON & Co,
1fév — Enc'g Magasin et Lafayette

POUR BALIZE HONDURAS—La goëlette de première classe G R MATHEW partira sous peu, et peut recevoir 150 barils de fret. S'adresser immédiatement à
J Y DE EGANA,
1 fév — 47 rue Bienville

Pour San Francisco, Californie—Le navire fin voilier ONTARIO, cap Henry S Cheever, partira sous peu. Ce navire est de première classe bien approvisionné sous tous les rapports et a de beaux emménagements. Pour fret ou passage s'adresser à
PARADISE, LAWRASON & Co.
1er fév

POUR SAN FRANCISCO—Le navire fin voilier BRAZIL, capitaine Robert Lewis, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à DE MONTROND & Co. Encoignure Canal et Dauphine, ou à ST MARTIN & DURU,
Rue Moreau, entre Esplanade et Français, à leur atelier de charpenterie. 19 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire CLARA WHEELER, ayant les deux tiers de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
H. V. BAXTER,
22 fév — 79, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE ou GENES—Le brick LOUISIANA, capitaine Capellino, est maintenant prêt à recevoir du fret pour un de ces 2 ports ci-dessus. Pour fret de 50 balles coton, s'adresser à
DOMINIQUE LANATA,
12fév — 9 & 11, rue Jefferson

Avis aux Passagers pour France.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1re classe, le STATESMAN, capitaine Levenseler, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment, et peut encore prendre quelques passagers de chambre et d'entrepont. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau 16, 2ème Municipalité, ou à H. V. BAXTER,
25fév — 79, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire de 1re classe NARRAGANSETT, capitaine Destebecho, partira promptement pour le port ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, ou à
PIERRE POUTZ,
8fév — 93, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier METOKA, capitaine French, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, a besoin de 300 balles de coton pour le compléter. Pour fret ou passage, s'adresser poteau 17, 2ème Municipalité, ou à H. V. BAXTER,
7 fév — 97, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—(Ne prenant ni grains ni coton)—Le navire fin voilier H. H. BOODY, capt. Alexander, ayant presque tout son chargement engagé et à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au poteau No 31, 2ème Municipalité, ou à H. V. BAXTER,
26 janv — 79, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BUENA VISTA, capitaine Mustard, ayant presque tout son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
H V BAXTER,
25jan — 79, rue Commune.

EAUX-DE-VIE—10 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy, de 1846, 4e preuve.
10 1/4 pipes eau-de-vie, O. Dupuy, 1846, 4e preuve
5 1/2 do do do 1844, 3e preuve
5 do do do 1840, do
En débarquement du navire Arendal, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
26jan — 22, rue St-Louis.

VINS DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne, "Mailly" de E. & S. Irroy.
30 paniers champagne "Siller" do do
20 do do "Express" do do
100 do do "Flag",
En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv — 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—En débarquement du brick Adams Gray—20 milliers de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO,
15jv — 22, rue St-Louis

SERRURES FRANÇAISES—Succès de serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Convoy, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
18 déc — 22, rue St Louis

BAYETAS & CANTONES—16 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Stewart & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 déc — 12, rue Conti.

BERNARD TURPIN, Encanteur.

Rue de la Vieille Levée No 30.

3 sept—1an

BLEUS soluble en pâte;
Carmin, liquide, amadou;
Huile de laurier épaisse;
Poids et balances;
Huile d'amande douce, sucre de lait;
Oseille Lyon, en pâte;
Limaille de fer, très pure;
Racine et fleur d'arnica.
Appareils de Briet, pour eau gazeuse;
Bourgeons de peuplier, &c., en débarquement du Statesman, et à vendre par H. BONNABEL,
18fév — Droguiste, rue Tchoupitoulas

GENIÈVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre de [illegible], offre à vendre 50 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, ou les à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
15nov — 95, rue Commune

VINS—401 barriques Margaux;
[illegible] caisses Margaux Médoc.
En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
18fév — 31, Vieille Levée

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arendal, de Bordeaux.
12 futailles Eau-de-vie, [illegible] ... quarts et huitièmes [illegible]
50 barriques Vin [illegible]

[illegible]

SUCRE raffiné [illegible]

CIGARES—En débarquement [illegible] de la Havane:
14,000 régalias de la marque [illegible]
[illegible]
A vendre par J. M. [illegible]
28 fév

[illegible]